

# Admission post-bac

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur  
Académie de Grenoble

Complément du « guide du candidat » en ligne sur

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

**GUIDE 2012**

pour les

**Elèves des classes  
de terminale**

# Admission post-bac : une démarche

Un seul site Internet pour simplifier les démarches

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

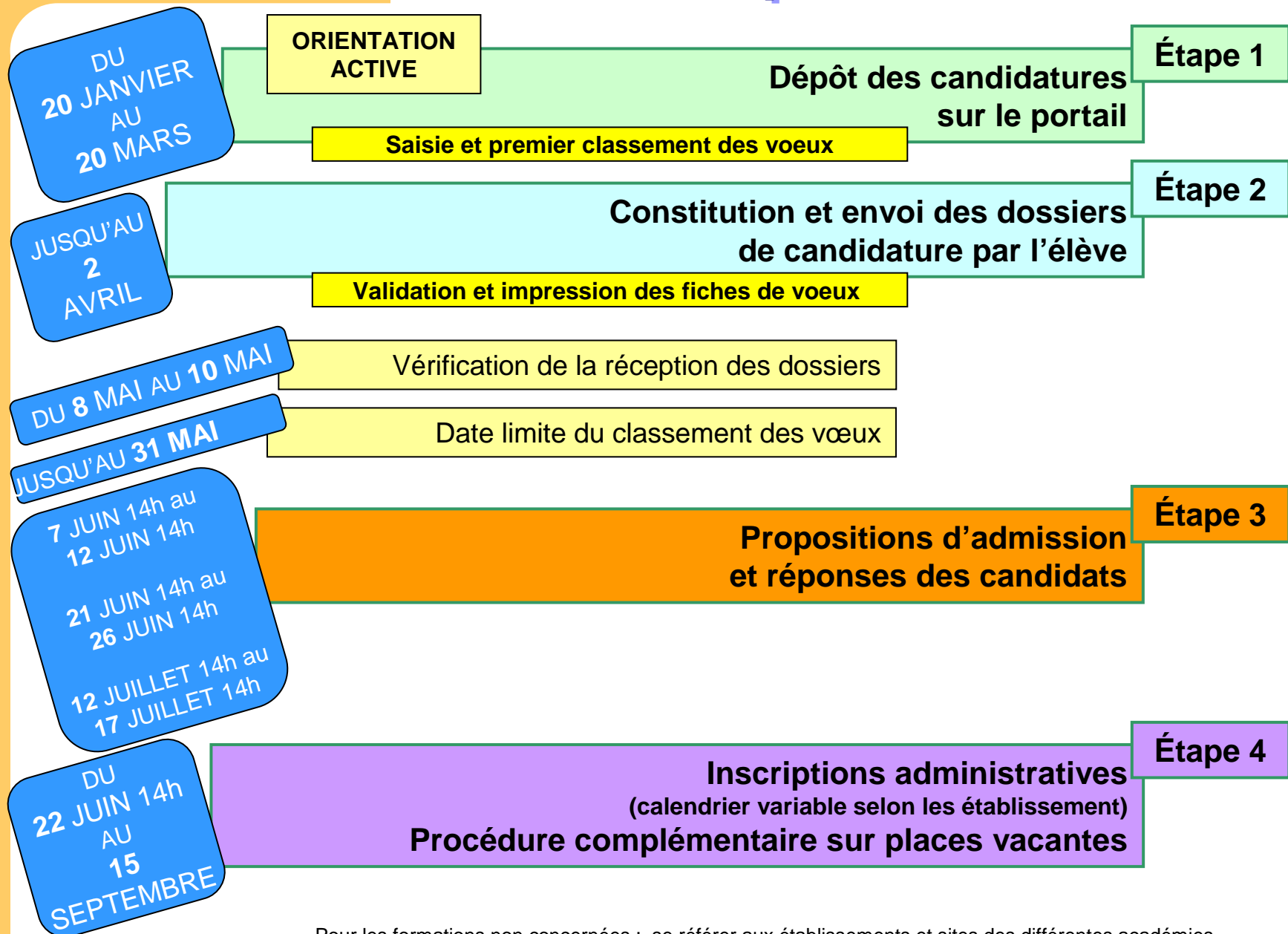
**A partir de ce site les candidats peuvent :**

- ✓ obtenir de l'information sur les formations participant à cette procédure
- ✓ rechercher les formations qui les intéressent
- ✓ se renseigner sur les établissements
- ✓ émettre des vœux de poursuites d'études, les classer et les valider
- ✓ suivre leur(s) dossier(s)

**Une démarche unique en 4 étapes:**

- Ouvrir un dossier électronique
- Constituer et envoyer si nécessaire les dossiers papier
- Consulter les propositions d'admission
- S'inscrire dans un établissement

# Calendrier: Admission post bac 2012



# Dans l'académie de Grenoble

## Formations concernées

- ✓ les **L1** toutes universités confondues
- ✓ les **BTS** et **DCG** et **DTS** des lycées publics et privés sous contrat
- ✓ certains **BTS** en apprentissage
- ✓ les **BTS Agricoles**
- ✓ les **DUT**
- ✓ les **CPGE** et **prépas intégrées**
- ✓ l'**ESISAR** (école d'ingénieur en 5 ans)
- ✓ l'Ecole Nationale Supérieure d'**Architecture**
- ✓ les **Classes de mise à niveau** (hôtellerie et arts appliqués)
- ✓ certaines formations commerciales d'établissements consulaires

## Formations non concernées

- les formations de l'**IEP**
- certains **BTS** en apprentissage
- les **BTS** en contrat de professionnalisation
- les formations des **écoles spécialisées** du secteur sanitaire et social et les **préparations** à ces écoles
- les formations des **Beaux-Arts**
- les formations des établissements **privés hors contrat**

...

- Liste non exhaustive : s'adresser aux [CIO](#)
- Pour chacune de ces formations, la procédure de recrutement est propre à chaque établissement

# Dans les autres académies

APB 2012 Académie de Grenoble - SAIO

L'application **Admission post-bac** est utilisée dans toutes les académies pour :

Toutes les formations gérées par l'application « admission postbac » qui sont répertoriées dans la liste disponible via le module « recherche de formations »

Il existe des formations pouvant m'intéresser mais ne figurant pas dans l'application.

Je peux consulter:

- l'atlas des formations de l'Onisep : <http://afira.onisep.fr/atlas/index.php?orig=1>
- le [Guide ONISEP Après le bac - Académie de Grenoble - Rentrée 2012](#)
- les sites des établissements concernés

# Admission post-bac

## Les quatre grandes étapes de la procédure d'admission







# Etape 1 : Dépôt des candidatures sur le portail

Du 20 janvier au 20 mars



Je dois posséder une adresse électronique valide.

## Pour m'inscrire dans la procédure post-bac sur Internet :

-  Je saisis mon numéro INE et ma date de naissance (INE = Identifiant National Elève, numéro qui figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat).
-  Je **vérifie** les informations qui me concernent, je les corrige ou les complète si nécessaire.
-  Un **numéro de dossier** et un **code confidentiel** me sont délivrés, ils doivent être conservés précieusement. Ils me seront nécessaires à chaque connexion.
-  J'indique une adresse mail valide
-  Je **saisis** l'ensemble de mes vœux (précisions page 8) et je les **classe** selon mes préférences. Je pourrai en changer l'ordre jusqu'au 31 mai.
-  J'utilise le dispositif « orientation active » pour bénéficier d'avis de la part des universités sur mes vœux L1 (précisions page 10).

# Etape 1 (suite): Dépôt des candidatures sur le portail

**Je saisis l'ensemble de mes demandes :**

**36 candidatures maximum dont 12 maximum par type de formation**

- > 12 pour CPGE+CPES (dont 6 maximum par filière CPGE. Pour l'internat en CPGE, une même candidature peut se dédoubler en 2 vœux : avec et sans internat. Dans ce cas, 12 candidatures avec internat peuvent entraîner 24 vœux)
- > 12 pour 1<sup>ère</sup> année universitaire (L1+DEUST+DU)
- > 12 pour BTS/BTSA+DMA+DTS
- > 12 pour DUT
- > 12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, année "0" à l'université pour préparer l'entrée en L1)
- > 12 pour les formations d'ingénieurs (1 réseau d'écoles = 1 vœu) + les écoles d'architecture
- > 3 pour les MANAA

**1 demande = 1 formation dans 1 établissement**

*Exemples :*

Licence lettres et arts spécialité lettres modernes à l'Université Stendhal de Grenoble = 1 candidature

BTS Maintenance Industrielle au lycée des Catalins à Montélimar ..... = 1 candidature

BTS Maintenance Industrielle par apprentissage au lycée des Catalins à Montélimar ..... = 1 candidature

# Etape 1 (suite): Dépôt des candidatures sur le portail

## Avant le 2 avril

Je valide mes candidatures.



**Je ne pourrai plus supprimer de vœux dans ma liste, je peux ne pas les classer mais ils continuent à compter dans le nombre de vœux autorisés.**

J'imprime mes différentes fiches de vœux dès lors que je considère ma liste comme définitive.

## Avant le 31 mai

Je classe ces différentes demandes selon mes **préférences** en fonction de mon projet (l'ordre des vœux n'est pas communiqué aux établissements).



**Le classement est déterminant : si je reçois une proposition d'admission (la meilleure possible par rapport à ma liste de vœux), les vœux moins bien classés s'annuleront automatiquement.**

Exception : si j'obtiens la réponse « retenu sous réserve de contrat » pour une formation par apprentissage, je conserve la possibilité de recevoir une proposition d'admission sur un vœu moins bien classé

# Dispositif d'Orientation Active pour les vœux L1

**L'orientation active** est un dispositif mis en place par les universités pour m'aider à déterminer mes choix.

Si je formule un vœu de **L1**, je vois apparaître sur l'écran un bouton « orientation active ». Ce bouton me permet de **demande un conseil à l'Université (OS : orientation sollicitée)** sur mon choix. Certaines universités vont donner **automatiquement leur conseil (OT : orientation pour tous)** sur mon choix.

**Ce conseil est indicatif, je reste libre de mes choix.**

## Pour bénéficier de ce conseil:

- Je formule mes candidatures pour les **L1** avant le **20 mars**. Je saisis mes notes (de 1<sup>ère</sup> et de terminale) et je précise mon projet professionnel ou ma motivation.
- Je reçois un **conseil** personnalisé des universités (avis sur mon projet, invitation aux journées portes ouvertes ou à un entretien).
- Je peux ensuite, selon les conseils donnés, modifier ou non la hiérarchie de mes vœux jusqu'au **31 mai**.

Des informations sur les **L1** sont en ligne sur les sites des universités de l'académie :

Université Joseph Fourier - Grenoble I  
Sciences-Technologie-Médecine  
<http://www.ujf-grenoble.fr>

Université Pierre Mendès France - Grenoble II  
Sciences Sociales  
<http://www.upmf-grenoble.fr>


Université Stendhal - Grenoble III  
Langues-Lettres-Langage-Communication  
<http://www.u-grenoble3.fr>

Université de Savoie  
<http://www.univ-savoie.fr>




# Etape 2 : Constituer et envoyer mes dossiers

- 1 - La candidature sur l'application post-bac ne dispense pas de constituer un dossier pour certaines formations : dossier électronique ou papier selon les cas.

## Dossier électronique :

-  Je me conforme aux instructions pour chacune des formations concernées.

## Dossier papier :

-  **J'imprime mes fiches de vœux.**
-  **Je constitue un dossier papier** pour chaque formation qui le demande en respectant la liste des pièces figurant sur la fiche de vœux.  
J'utilise une pochette plastique pour rassembler les pièces.
-  **J'envoie mes dossiers papier aux établissements** (modalités page 12)

# Envoi des dossiers de candidature

**2 - Je transmets mes dossiers**

**avant le 2 avril**

Envoi dossier «papier» dans une pochette plastique transparente (ouverte sur 2 côtés)	Formations sélectives (BTS, BTSA, DUT, CPGE, DCG, DMA, écoles d'ingénieurs, classes de mise à niveau...)
PAR QUI ?	Le candidat
OÙ ?	Aux établissements demandés (voir l'adresse qui figure sur la fiche de vœux)
QUAND ?	Jusqu'au 2 avril 2012

**3 - Je vérifie la bonne réception** de mes dossiers par les établissements d'accueil dans l'application admission post-bac

**du 8 au 10 mai**

Je complète en envoyant les pièces manquantes si nécessaire.

## Etape 3 : Consulter mes propositions d'admission

3 phases de proposition d'admission:

Phase 1 : du 7 juin 14h au 12 juin 14h

Phase 2 : du 21 juin 14h au 26 juin 14h

Phase 3 : du 12 juillet 14h au 17 juillet 14h

 **Attention, chaque phase dure 120 heures (5jours)**

Dès la première phase, je me connecte pour connaître le résultat de mes demandes.

 **Attention, si je reçois une proposition d'admission, mes vœux moins bien classés s'annulent automatiquement.**

En cas de proposition d'admission, j'ai quatre réponses possibles (précisions page 14 et 15).

# Etape 3 : Consulter mes propositions d'admission

## 4 réponses sont possibles:

**OUI définitif** - J'accepte cette proposition et aucune autre proposition ne me sera faite

**OUI MAIS** - J'accepte pour l'instant mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux classés, je participe alors obligatoirement à la phase suivante



**Si lors de la phase suivante, je veux rester en OUI MAIS, je dois impérativement confirmer ce OUI MAIS sous peine d'être considéré comme démissionnaire.**

**Si une formation mieux classée m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle.**

**NON MAIS** - Je refuse la proposition mais je maintiens ma candidature pour mes vœux mieux classés



**Je ne suis pas sûr d'avoir une autre proposition et ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse ni dans les formations moins bien classées. Ma place sera disponible pour un autre candidat.**

**DEMISSION générale** - Je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux, je quitte la procédure

- ☞ Tant que je n'ai pas répondu « oui définitif » à une proposition, je dois me connecter à chaque phase de proposition.
- ☞ Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai **automatiquement** considéré comme **démissionnaire**.
- ☞ Lors de la phase du 12 au 17 juillet, seules deux réponses sont possibles pour les formations à temps plein : « oui définitif » ou « démission ».  
Exception : la réponse « oui mais » reste possible si j'ai obtenu la réponse « retenu sous réserve de contrat » pour une formation par apprentissage dans ma liste de vœux

# Etape 3 : Consulter mes propositions d'admission

## Formations par apprentissage

**Je suis retenu dans une formation par apprentissage.  
Deux cas sont possibles :**

- ***Je suis en possession d'un contrat d'apprentissage :***
  - ☞ Je reçois une **proposition d'admission**. Je peux répondre « **oui définitif** ».
  
- ***Je n'ai pas de contrat d'apprentissage :***
  - ☞ Je suis mis en liste d'attente avec la mention « **retenu sous réserve de contrat** ».
  - ☞ Je conserve la possibilité de recevoir une proposition d'admission sur un vœu moins bien placé ; je peux répondre « **oui mais** » pour cette proposition jusqu'à **début septembre**, en attendant d'obtenir un contrat (je ne serai pas démissionné avant cette date). Si la proposition concerne une formation sous statut scolaire, il est cependant conseillé d'effectuer l'inscription auprès de l'établissement, le choix de formation par apprentissage restant valide.
  - ☞ Je dois me connecter à chaque phase d'admission.

Après la troisième phase, dès l'obtention d'un contrat, je contacte l'établissement de formation, puis je me connecte sur Admission Post-Bac pour répondre à la proposition d'admission.

## Etape 4 : M'inscrire dans un établissement

Après avoir répondu « oui définitif », je dois effectuer mon inscription administrative en me conformant aux instructions de l'établissement.

Si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je peux participer à partir de mon dossier électronique à la

**procédure complémentaire**

(voir page 17)

# Procédure complémentaire

**Procédure complémentaire: du 22 juin au 15 septembre**

**Je candidate sur des formations dans lesquelles  
il reste des places vacantes :**

- ☞ Si j'ai oublié de me porter candidat avant le 20 mars

Je dois constituer un dossier  
électronique et formuler des vœux.

- ☞ Si je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes candidatures

Je dois compléter mon dossier  
électronique et formuler des vœux.

# Pour plus d'information

## SITES WEB

### **Site SAIO Grenoble:**

<http://www.ac-grenoble.fr/> - rubrique orientation

> Le calendrier et toutes les modalités d'inscription dans l'académie de Grenoble

### **Site ONISEP région Rhône-Alpes académie Grenoble:**

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Rhone-Alpes/Grenoble/>

l'atlas des formations de l'Onisep : <http://afira.onisep.fr/atlas/index.php?orig=1>

le [Guide ONISEP Après le bac - Académie de Grenoble - Rentrée 2012](#)

### **Site du ministère : Portail de l'étudiant**

<http://www.etudiant.gouv.fr/>

## PERSONNES RESSOURCES

- le conseiller d'orientation-psychologue (Liste des [CIO](#))
- le professeur principal

## TEMPS FORTS D'INFORMATION : salons, forums...

[http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?page=article&id\\_article=2219](http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?page=article&id_article=2219)